



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**Est par la présente donné par le soussigné, greffier de la Ville d'Amqui, que :**

Lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 15 juillet 2019, à compter de 19 h 30, à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui, le conseil municipal de la Ville d'Amqui entendra toute personne intéressée à formuler des commentaires sur la demande de dérogation mineure suivante :

### **Immeuble sis au 315, chemin aux Quatre-Vents**

La dérogation mineure n° 2019-0240 demandée en date du 6 juin 2019 concerne la propriété située au 315, chemin aux Quatre-Vents, lots 3 414 471 et 3 414 472 du Cadastre du Québec. La demande vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal qui ne respecte pas la marge de recul latérale droite prescrite. Le *Règlement de zonage n° 613-05* précise que la marge de recul latérale droite pour cette zone est de 2 m, alors que l'agrandissement du bâtiment principal sera localisé à approximativement 1,35 m.

Après avoir entendu les personnes intéressées, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation mineure.

Donné à Amqui, ce 26 juin 2019.

M<sup>e</sup> Vincent Paradis  
Greffier